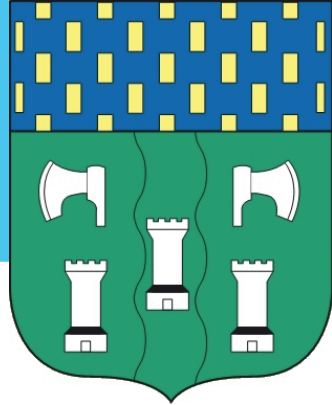




VILLEF'INFO

2024

Voici la deuxième édition du Villef'info, il reprend l'ensemble des éléments utiles pour les villefargeaulaises et les villefargeaulais.

Une gazette annuelle continuera à être éditée en fin d'année et reviendra sur les événements communaux de l'année écoulée.

Bonne lecture à tous et bel été.

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À VILLEFARGEAU

"Lotissement Clos St Jean"

14 Terrains viabilisés

de 511 à 670 m²

Libres de constructeur

RENSEIGNEMENTS
EN MAIRIE

03 86 41 29 20

Ecole et jeunesse

Horaires de l'école

matin :

- 8H20 / 8H30.....accueil
- 12H.....sortie

après midi :

- 13H50 / 14H00.....accueil
- 16H30.....sortie

N° de téléphone

Directrice / classe primaire : 03 86 41 29 28

Ecole maternelle : 03 86 41 29 26

Email : c.0890454K@ac-dijon.fr

Lettre d'information :

Pour recevoir les informations communales, vous pouvez télécharger gratuitement l'application PanneauPocket

CENTRE DE LOISIRS

Villefargeau

ÉTÉ 2024

Ouvert du **Lundi 08 Juillet 2024** au **Vendredi 02 Août 2024**

Horaires : 7h30 - 18h30

Lieux : Salle des Sport Allée des Grands Regains

Inscription jusqu'au 1er Juillet 2024

06.88.78.07.67 enfance.villefargeau@orange.fr

Mairie de Villefargeau
2 rue de l'église
89 240 VILLEFARGEAU

Horaires du secrétariat de Mairie :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h à 13 h

Mail : mairie.villefargeau@wanadoo.fr
Site internet : www.villefargeau.fr

Tél. : 03.86.41.29.20



Informations utiles

SOYEZ ATTENTIFS AUX ARNAQUES



Les téléphones et l'internet représentent des vecteurs prisés par les personnes malveillantes pour s'approprier les biens des autres. Cependant, les méthodes plus « traditionnelles » restent d'actualité. En voici quelques exemples

> Usurpation d'identité, fausse qualité (gendarme, policier, agent des eaux, pompiers etc...)

- De faux agents déguisés souhaitent entrer chez vous pour voler vos biens.

Bons réflexes : Ne laissez pas entrer les personnes que vous ne connaissez pas – Demandez des pièces justificatives (cartes professionnelles) – Accompagnez les personnes si elles doivent intervenir chez vous – N'indiquez jamais où se trouvent vos valeurs - En cas de doute appeler le 17 -

> Démarchage à domicile

- Des individus se présentent à votre porte pour vous vendre des marchandises ou vous proposent des services divers (démoissage de toit, tonde du gazon, élagage etc..)

Bons réflexes : Ne laissez entrer personne chez vous si vous n'êtes pas intéressé par les propositions faites. - Si vous souhaitez bénéficier des services ou de la proposition commerciale établissez toujours un devis ou un contrat écrit – Méfiez vous des numéros de téléphone qu'on vous demande d'appeler pour justifier la démarche, vous aurez peut-être à faire à un complice.

- Si vous avez un doute ou un regret sur un contrat signé à domicile, parlez en à vos proches.
- Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ou d'un abus de confiance, contactez la gendarmerie au 17.

IMPORTANT : Pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables pour annuler la transaction. Ne payez rien immédiatement et surtout pas en espèce. Pendant cette période, le vendeur ne peut percevoir aucune somme d'argent, et n'effectuer aucune prestation.

> Hameçonnage par Internet (phishing)

- L'émetteur se fait passer pour votre banque ou un autre organisme et au travers d'un message (alarmiste, remboursement trop perçu etc...), vous demande vos coordonnées bancaires.
- Vous recevez un pseudo message d'une personne de votre entourage sollicitant de l'aide (Exemple : Bonjour, peux-tu me rendre service, je suis absent et tu ne peux pas me joindre par téléphone.)

Bons réflexes : Ne répondez jamais à un message vous demandant de transmettre vos coordonnées bancaires. Vérifiez toujours l'origine de la demande – N'envoyez de l'argent que si vous êtes sûr du destinataire.

IMPORTANT : Votre banque ou toute autre institution de confiance ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par courriel.

> Arnaques au motif judiciaire

- Vous recevez un sms ou un e-mail vous demandant de régulariser une amende impayée
- Un mail à l'entête de la police ou de la gendarmerie vous informe que vous êtes poursuivi pour de la cyber pornographie (pédophilie, exhibitionnisme, trafic sexuel etc...)

Bons réflexes : Supprimez immédiatement ces messages dès réception. N'ouvrez aucun lien et ne payer pas.

Quelques bonnes pratiques à retenir :

- Ne rappelez jamais un numéro de téléphone que vous ne connaissez pas et qui ne vous a pas laissé de message.
- Utilisez des mots de passe assez long avec majuscule, chiffre et caractère spécial
- Protégez vos ordinateurs avec des antivirus à jour
- Vérifiez la sécurité des sites avant de payer sur internet (https ; cadenas www, clés ...)

RESTEZ VIGILANTS

La vie associative

Aide à l'outil Numérique :

Besoin d'aide dans l'autonomie des outils numériques ? ordinateur, tablette, téléphone

Pour faire suite à l'expérience de l'an passé, seriez-vous intéressés pour participer à une nouvelle session de plusieurs séances d'ateliers collectifs ou en accompagnements individuels, destinés à accompagner les personnes vers l'autonomie numérique initiés par le Conseil Départemental.

Signalez vous auprès du Secrétariat de Mairie ou dans votre bibliothèque, en fournissant vos nom, tel et adresse mail.

Votre BIBLIOTHEQUE

sera ouverte pendant les vacances scolaires tous les mardis soirs, de 16h15/18h30 ou de 18h/19h30, puis reprise des horaires habituels à compter du mardi 3 septembre : 18h/19h30.

suivre les activités, animations, calendrier sur www.biblivillefargeau.fr

~~~~~

Dans le cadre de l'opération initiée par la Communauté d'Agglo de l'Auxerrois, Villefargeau accueille Ô, la belle toile, le jeudi 25 juillet pour une soirée en plein air au terrain de sports (repli en salle multi-sports en cas de mauvais temps) :

**à partir de 19h 30 : des jeux variés pour enfants (gratuit)**

**petite restauration et buvette sur place**

**puis cinéma (gratuit) mais venez avec vos chaises à partir de 22h** projection du film français de 2017 écrit et réalisé par Eric Toledano et Olivier Nakache



Résumé : Max (Jean Pierre Bacri) organisateur de mariage expérimenté, est chargé du mariage de Pierre (Benjamin Lavernhe) et d'Hélène (Judith Chemla) dans un château. Il est entouré de serveurs, de cuisiniers, d'un photographe, d'un orchestre, équipe dont il doit rattraper les erreurs, tout en répondant aux demandes de chacun, alors qu'il craint une inspection fiscale...

## NOUVELLE ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ASCV : ARTS CRÉATIFS

Le Conseil d'administration, réuni le 13 juin, a adopté à l'unanimité ce projet.

Cette section fonctionnera en autonomie, le principe étant la mise en commun d'idées et le partage et le recyclage de matériel.

Quelques exemples de réalisations : peinture sur verre, vannerie papier, cartes brodées, nichoirs à oiseaux, décorations diverses d'intérieur et d'extérieur...

Une réunion d'information et d'organisation aura lieu le lundi 2 septembre à 14 heures à la salle des associations.

Les ateliers se dérouleront les lundis de 14 à 17 heures dans cette salle.

La cotisation est fixée à 20 euros /an.

Le nombre de places est limité.

N'hésitez pas à venir vous renseigner !

Christine SIGONNEAU.

## AGENDA

| Date        | Organisateur                                                    | Thème                                                                                        |
|-------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25 juillet  | Théâtre Auxerre + Communauté d'Agglo Auxerroise et bibliothèque | Ciné plein – Jeux – restauration rapide (terrain foot)<br>Parents enfants – à partir 19 H 30 |
| 6 septembre | ASCV - Marche                                                   | Marche nocturne + soupe à l'oignon                                                           |
| 5 octobre   | Mairie                                                          | Feux d'artifice                                                                              |
| 6 octobre   | ASCV                                                            | Vide greniers                                                                                |
| 11 novembre | Mairie                                                          | Cérémonie Mémoire aux morts                                                                  |
| 16 novembre | ASCV                                                            | Choucroute                                                                                   |
| 24 novembre | ASCV                                                            | Marché de Noël salle Multisports                                                             |
| 2 décembre  | Pompiers                                                        | Sainte Barbe                                                                                 |

# La vie communale



## REPAS DE L'AMITIE ET COLIS DE NOEL

Le repas aura lieu le dimanche 24 novembre à la salle des fêtes.

Les conditions d'attribution restent inchangées :

- 65 ans dans l'année pour le repas
- 70 ans dans l'année pour le colis

Les bénéficiaires recevront personnellement un bulletin d'inscription.

## LES TROTTOIRS

L'Entretien des trottoirs et des caniveaux est réalisé depuis très longtemps par les agents communaux, cette mission est rendue désormais compliquée :

- avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires ;
- avec le climat de cette année qui ne laisse aucun répit ;

De plus les moyens utilisés de nos jours ne conviennent pas à certains riverains.

La plupart d'entre nous ne le savent pas, mais la responsabilité de chacun peut être engagée si la portion de trottoir n'est pas entretenue au quotidien (rappel de l'arrêté n°5/88 du date (4/10/1988) qui pourrait être actualisé).

Ces règles sont applicables au droit de la façade ou clôture des riverains avec le domaine public (pour les trottoirs toute la largeur, si pas de trottoirs sur un espace large 1.20 m)

Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer (fleurs fanées, feuilles, fruits, neige etc.) et veiller que les regards d'eaux pluviales proches ne soient pas obstruer, (signalement à la mairie pour les regards et caniveaux).

Désormais les habitants, qui ne souhaitent pas de désherbage mécanique devant leur propriété doivent le signaler par écrit à la mairie ; ils auront ainsi la charge d'entretenir leur trottoir. Aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de dégradation d'une clôture lors du désherbage mécanique mis en oeuvre par les employés communaux.

## UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST STRICTEMENT INTERDIT

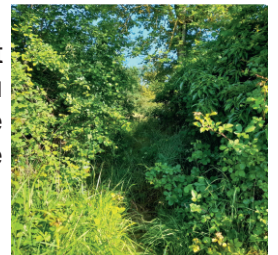
Dans le but d'embellir la commune, quelles que fleurs ont été achetées et placées dans les bacs restant en place. Les habitants qui le souhaitent sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

## ASCV - Section Patrimoine

La restauration du lavoir des Bruyères étant terminée, il reste à étudier l'aménagement du site et la mise en sécurité du bassin d'alimentation. La gestion de ces travaux sera effectuée par la commune.

Cette année la section a choisi de remettre en état le petit pont qui franchit le ru de Bauche. Il est situé entre le pont de la Villotte et celui qui est situé sur la D 965 à la sortie de notre commune en direction du rondpoint. Il est situé sur propriété privée mais nous avons eu l'autorisation d'intervenir sur un élément du Patrimoine Communal.

La première tranche des travaux a été réalisée le jeudi 30 mai 2024. Une équipe de sept bénévoles s'est attelée à la tâche. L'ouvrage était noyé dans la végétation et invisible du départ de la promenade du bief. Des mauvaises herbes ainsi qu'un lierre envahissant le cachaient. En une matinée le lierre a été arraché, les herbes folles coupées rendant le pont entièrement dégagé.



Une deuxième intervention sera nécessaire pour supprimer les quelques souches de lierre encastrées entre les pierres, désherber le passage, ausculter la voute et supprimer un arbre voisin qui penche dangereusement au-dessus du pont.

L'ouvrage est de belle facture et d'une solidité certaine (pas de fissurations ni de pierres manquantes).